



N° 476 Édition du 14 Septembre 2018

PAGE 2
Secrétariat Général
PAGES 3 à 10
Commission Calendriers & Organisation des Compétitions
PAGES 11 à 15
Commission Organisation des Coupes
PAGES 16 à 19
Commission Football d'Animation
PAGES 20 à 22
Commission Futsal
PAGES 23 & 24
Commission Féminines
PAGES 25 & 26
CDIF
PAGE 27
Commission des Terrains & Installations Sportives
PAGES 28 à 34
Commission Départementale d'Application du Statut de l'Arbitrage & des mutations des Arbitres

Rappel – formations FMI Dès ce soir !



Nous vous rappelons la nécessité de participer à l'une des réunions de formation pour la FMI comme indiqué sur [ce planning](#).

~~

Informations Coupes !



Le 30 Septembre 2018 auront lieu :

- 1^{er} Tour de la CV0 Crédit Mutuel Seniors 1 Challenge A. Coutelier à 14h30
- 1^{er} Tour CVO Crédit Mutuel CDM à 9h30
- 1^{er} Tour CVO Crédit Mutuel Anciens à 9h30
- 1^{er} Tour CVO Crédit Mutuel +45 ans à 9h30

Vous trouverez les tirages pages 13—14 & 15.

~~

Information importante Commission Calendriers

Report de la journée complète du 16/09/2018 des catégories U19 D1 et U19 D2 Poules A et B au 25/11/2018

~~

5^{ème} rentrée du Foot Féminin 23 septembre 2018



Le DVOF recrute un Service Civique !





SECRETARIAT GÉNÉRAL

12 SEPTEMBRE 2018

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 23 Septembre 2018

U19 D 1

Match 20526923 : FC Osny / ES Marly la Ville

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 20526924 : AAS Sarcelles / Cosmo Taverny

Délégué M. Christian Maillet

Match 20526925 : ES St Prix / FC Cergy-Pontoise

Délégué Principal M. Olivier Le Nagard

Délégué adjoint M. Romuald Barrois

Match 20526926 : FC Soisy AM / FC Argenteuil

Délégué M. Laurent Valette

Match 20526927 : AS Ermont / FCM Garges

Délégué Principal M. Joseph Plassart

Délégué adjoint M. Christophe Gauvin

Seniors D 1

Match 20484923 : FC Jouy le Moutier / FC St Leu

Délégué M. Henry Plan

Match 20484924 : US Persan / ACS Cormeillais

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 20484925 : FC St Brice / FC Groslay

Délégué M. Michel Bailliez

Match 20484926 : FCM Garges / OL Montigny

Délégué M. Kévin Lozachmeur

Match 20484927 : AAS Sarcelles / FC Ecoeu

Délégué M. Christian Febvay

Match 20484928 : Entente SSG / FC Goussainville

Délégué M. Luc Podan-Mavounzy

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme SYLVESTRE (Comité), MM. PODAN-MAVOUNZY, SABATE, PEZIÈRE, SÉNÉCAL

Excusés : MM. TRAON, NDIAYE.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2018/2019)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

La commission demande au club de bien vouloir faire parvenir leurs listes d'engagement pour les dernières catégories U19 / U17 et U15 **avant le vendredi 14 septembre 2018 dernier délai.**

INFORMATION IMPORTANTE

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

INFORMATION IMPORTANTE

Si des clubs rencontrent des problèmes d'alternance, qu'ils le signalent immédiatement pour :

*Inversion de rencontre (avec accord de l'adversaire)

*Changement d'horaire

*Changement de date

INFORMATION IMPORTANTE

Report de la journée complète du 16/09/2018 des catégories U19 D1 et U19 D2 Poules A et B au 25/11/2018

SENIORS D4

La journée de Championnat Seniors D4 A/B/C/D du 09/09/2018 est reportée au 18/11/2018



TERRAIN DE REPLI

En application de l'ART 40.7 du RS du DVOF, la Commission Organisation des Compétitions demande aux clubs suivants de fournir le nom et l'adresse du terrain de repli après accord écrit du club mettant à disposition leurs installations. Les premiers matches à domicile sont concernés par cette décision. Une réponse doit parvenir à la COC pour le **VENDREDI 14 Septembre 2018** au plus tard.

RAPPEL POUR CES 2 CLUBS : LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR INDIQUER VOS ADRESSES DE TERRAIN DE REPLI POUR VENDREDI 14 SEPTEMBRE DERNIER DELAI

RFC ARGENTEUIL
U17 2 matches de suspension ferme du terrain

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 05/09/2018

SENIORS D4 Poule B 1 match de suspension ferme du terrain

FC SOISY ANDILLY MARGENCY 2 – FCM VAUREAL 2 du 23/09/2018 Match n° 20521495

La commission accuse réception de votre courrier concernant l'adresse du terrain de repli pour ce match. Le terrain de repli sera le stade Paul Okonski Parc des Sports Louis Larue 2 Chemin des Tilleuls 95610 Eragny à 13H.

APPLICATION DE L'ART 9.4 du RS du DVOF

BEZONS USO

Courriel du 10/09/2018

U15 D4 Poule B

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

PARMAIN AC

Courriel du 07/09/2018

ANCIENS D2 Poule A

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

PUISEUX LOUVRES FC

Courriel du 11/09/2018

U17 D3 Poule C

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€ à imputer sur le compte du FC Puisseux Louvres

ROISSY US

Courriel du 05/09/2018

Vétérans +45 ans Poule B

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

VAURÉAL FCM

Courriel du 11/09/2018

Anciens D4 Poule B

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

APPLICATION DE L'ART 10.4 du RS du DVOF

ERMONT AS

Courriel du 07/09/2018

U19 D1

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se dérouleront à 12H30, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

ERMONT AS

Courriel du 07/09/2018

U17 D2

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se dérouleront à 12H30, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

ERMONT AS

Courriel du 07/09/2018

U15 D2

U15 D3

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se dérouleront à 16H00, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

PORTUGAIS CERGY

Courriel du 07/09/2018

U15 D2 Poule B

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se joueront au stade du Chat Perché, rue de la Parabole à Cergy, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF)

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

SARCELLES AAS

Courriel du 11/09/2018

U15 D2

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se dérouleront à 13H30, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF) au stade Léo Lagrange à SARCELLES

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

SARCELLES AAS

Courriel du 11/09/2018

U15 D3

Toutes les rencontres de championnat à domicile pour la saison 2018-2019 se dérouleront à 15H30, sauf dernière journée de championnat (en application de l'ART 10.4 du RS du DVOF) au stade Léo Lagrange à SARCELLES

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

**DIFFUSION DES GROUPES SUITE MODIFICATION****ANCIENS D4**

Groupe A	Groupe B
ARNOUVILLE F. AS 11	COURDIMANCHE AS 12
ASC BELLOY St MARTIN 11	ENT. BEAUMONT MOURS 12
FC FONTENAY 12	VEXIN A.S. 11
AIR FRANCE ROISSY AS 11	AUVERS ENNERY FC 12
VILLIERS LE BEL JS 12	CHAMPAGNE SFC 95 11
RC GONESSE 12	DEUIL ENGHEN FC 12
FOSSÉS F. U. 12	ENT SANNOIS ST GRATIEN 11
VIARMES ASNIERES OL 11	MENUCOURT AS 12
DOMONT F.C. 11	MERY MERIEL BESSANCO 13
PUISEUX LOUVRES FC 12	MONTSOULT BAILLET US 12
SURVILLIERS AVENIR 11	VAUREAL F. C. M. 12
THILLAY ESM 12	BRUYERES ACS 11

DIFFUSION DU GROUPE D1 FÉMININES**D 1**

JOUY LE MOUTIER 1	
US PERSAN 03 1	16H45
FC ARGENTEUIL 1	17H30
FC CERGY PONTOISE 2	15H30
AAS SARCELLES 2	
AS St OUEEN L'AUMONE 1	17H30
AS VEXIN 1	17H30
RFC ARGENTEUIL 1	
ES MARLY LA VILLE 1	
ENT St LEU MERY MERIEL BESS 1	

HORAIRE MATCH OFFICIEL 15H**COURRIERS DES CLUBS****CERGY PONTOISE FC**

Courriel du 10/09/2018

D1 SENIORS FEMININES A 11

Engagement pris en compte et calendrier publié

CHAMPAGNE SFC

Courriel du 03/09/2018

Vétérans + 45 ans Groupe C

AS Courdimanche / SFC Champagne du 16/09/2018

Match maintenu sur les installations de l'AS Courdimanche

ECOUEEN FC

Courriel du 10/09/2018

U17 D3 Poule A

FC Ecouen 2 / ACS Cormeillais 3

Motif non recevable : rencontre maintenue au 16/09/2018

ECOUEEN FC

Courriel du 10/09/2018

U15 D4 Poule A

FC Deuil 2 / Entente Ecouen Bouffémont 2

Motif non recevable : rencontre maintenue au 15/09/2018

LE THILLAY ESM

Courriel du 05/09/2018

CDM D2

La Commission prend compte de votre engagement d'une équipe supplémentaire en CDM D2 Poule B en lieu et place de l'exempt 7

ROISSY US

Courriel du 06/09/2018

CDM D2

La Commission prend compte de votre engagement d'une équipe supplémentaire en CDM D2 Poule a en lieu et place de l'exempt 9

MERY MERIEL BESSANCOURT ENT

Courriel du 10/09/2018

U15 D3 Poule A / U17 D2 Poule B

Motif non recevable : rencontres maintenues le 15/09/2018 (U15) et le 16/09/2018 (U17)

MONTIGNY OL**Seniors D4 Poule C**

Début de Championnat le 16/09/2018 : voir votre agenda sur le site du DVOF

OSNY FC

La Commission ne fait qu'appliquer les textes du règlement sportif du DVOF. Votre équipe U17 intégrera la D4 pour la saison 2018/2019

PERSAN US 03**U17 D3 Poule A**

Courriel du 11/09/2018

- US PERSAN 03 1 – AS COURDIMANCHE 1 du 16/09/2018 Match n° 20548560

Le match se jouera à 14H

Le terrain de repli sera le stade municipal de Mours route de Nointel à Mours

PUISEUX LOUVRES FC**Seniors D4 Poule C**

Votre équipe évoluera en lieu et place de l'exempt 11 de la poule C

ESM LE THILLAY

Courriel du 06/09/2018

Anciens D4 / Seniors D4

Demandes déjà prises en compte

SAINT LEU FC

Courriel du 11/09/2018

La Commission prend note de l'engagement de votre équipe Seniors Féminines à 11

VAURÉAL FCM

Courriel du 10/09/2018

Seniors D4 poule B

FCM Vauréal 2 / Bonneuil en France 2

La rencontre se déroulera le 18/11/2018

**VEXIN AS**

Courriel du 10/09/2018

U15 D4 Poule C

AS Courdimanche 1 / AS Vexin 1

Motif non recevable : rencontre maintenue au 15/09/2018

VEXIN AS

Courriel du 10/09/2018

U17 D3 Poule B

As Vexin 1 / ES FRETTOISE 1

Motif non recevable : rencontre maintenue au 16/09/2018

Manque arrêté municipal attestant la fermeture pour travaux de réfection ou le nom et l'adresse de votre terrain de repli pour cette journée.

VIARMES ASNIÈRES OL

Courriel du 04/09/2018

Vétérans + 55 ans

La Commission prend note de votre courrier. Veuillez nous communiquer l'adresse du stade que vous utiliserez pour la réception de vos adversaires.

TERRAINS - DATES – HEURES**DEUIL ENGHIEU FC**

Courriel du 07/09/2018

U15 D2 Poule B

Match n° 20535860 du 22/09/2018

Cette rencontre se déroulera au stade Alain Mimoun, rue Guynemer à Deuil La Barre

Accord de la Commission

Prévenir vos adversaires

TERRAINS - DATES – HEURES VIA FOOTCLUBS**MARLY LA VILLE ES**

Courriel du 11/09/2018

U17 D2 Poule B

Match n° 20878528 du 16/09/2018

ENTENTE MARLY PUISEUX L. 1 / ENTENTE VIARMES BELLOY 1

Cette rencontre se déroulera au stade Sylvain Bariseel à Louvres

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCHES A JOUER

16/09/2018

CDM D2 Poule B

Match n° 20844547

AS BEAUCHAMP 5 / ES SAINT PRIX 5**1^{er} FORFAIT SANS AMENDE****BELLOY SAINT MARTIN ASC****Vétérans +45 ans poule D**

Match n° 20548131 du 16/09/2018

JOUY LE MOUTIER FC 15 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 15

BELLOY ST MARTIN ASC	-1 point	0 but
JOUY LE MOUTIER FC	3 points	5 buts

VEXIN AS**Seniors D2 Poule B**

Match n° 20485189 du 16/09/2018

VEXIN AS 1 / SARCELLES AAS 3

VEXIN AS 1	-1 point	0 but
SARCELLES AAS 3	3 points	5 buts

PERSAN US 03**Féminines D1**

Match n° 208800204 du 15/09/2018

PERSAN US 1 / ASSO A 1

PERSAN US 1	-1 point	0 but
ASSO A 1	3 points	5 buts

VAURÉAL FCM**U15 d4**

Match n°20536510 DU 15/09/2018

VAUREAL FCM 2 / ST BRICE FC 3

VAUREAL FCM 2	-1 point	0 but
ST BRICE FC 3	3 points	5 buts

Secrétaire de Séance

M. SENEAL

Présidente de Séance

Mme SYLVESTRE

**ENGAGEMENTS A CONFIRMER AVANT LE 14 SEPTEMBRE 2018****U19 D3**

AS BEAUCHAMP 1	engagé
ENTENTE BOISSY CORMEILLES CHARS 1	engagé
FC GROSLAY 1	engagé
JS VILLIERS LE BEL 1	engagé
SFC CHAMPAGNE 1	engagé
UF FOSSES 1	engagé
US EZANVILLE ECOUEN 1	engagé
AS COURDIMANCHE 1	en attente de confirmation
AS ECLAIR DE PUISEUX 1	en attente de confirmation
AS ERAGNY FC 1	en attente de confirmation
AS VEXIN 1	en attente de confirmation
FC DOMONT 1	en attente de confirmation
FC ECOUEN 2	en attente de confirmation
FC MONTMORENCY 1	en attente de confirmation
GAFEPB 1	en attente de confirmation
JS PONTOISIENNE 1	en attente de confirmation

U17 D4

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	engagé
FC OSNY 1	engagé
FC ST LEU 3	engagé
FCM VAUREAL	engagé
JS VILLIERS LE BEL 2	engagé
SAINT PRIX 2	engagé
UF FOSSES 1	engagé
US ROISSY EN France 1	engagé
AS ERAGNY FC 2	en attente de confirmation
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2	en attente de confirmation
FC MAGNY EN VEXIN 1	en attente de confirmation
FCM GARGES 3	en attente de confirmation
OL ADAMOIS 3	en attente de confirmation

U15 D5

AS MENU COURT 2	engagé
CSM EAUBONNE 3	engagé
ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	engagé
ENTENTE ECLAIR DE PUISEUX BONNEUIL	engagé
FC CERGY PONTOISE 5	engagé
FC MONTMORENCY 2	engagé
SFC CHAMPAGNE 1	engagé
UF FOSSES 1	engagé
USM BRUYERES BERNES	engagé
ENTENTE BOISSY CORMEILLES CHARS 1	supprimée
AS COURDIMANCHE 2	en attente de confirmation
ES FRETTOISE 1	en attente de confirmation
FC FRANCONVILLE 3	en attente de confirmation
FC JOUY LE MOUTIER 2	en attente de confirmation
JS VILLIERS LE BEL 1	en attente de confirmation
MONTMAGNY SPORTS 2	en attente de confirmation
OL ADAMOIS 3	en attente de confirmation
US PERSAN 03 2	en attente de confirmation

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme CYPRIEN
MM. LIBERT - MAILLET - VINTAM.

Excusés : MM. BONCOEUR - CLAIRE - DALLE.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 15 ans (U15) 15H00
- 17 ans (U17) 14H30
- 19 ans (U19) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines 15H00

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 15 ans (U15) 13H00
- 17 ans (U17) 12H30
- 19 ans (U19) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

INFORMATIONS IMPORTANTES

VOUS AVEZ L'OBLIGATION D'UTILISER LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SAUF POUR LES CATEGORIES ANCIENS PLUS DE 45 ANS ET LE LUNDI SOIR.

APPEL DE FEUILLES DE MATCHES ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

RAPPEL

Appels à feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

Coupe du VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL SENIORS 1 CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

1^{er} TOUR du 30 SEPTEMBRE A 14H30

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	549915	CHARS AS	0	530279	BEZONS U.S.O.	111	
	500686	MAGNY EN VEXIN	0	530273	PARMAIN A.C.	701	
	551734	ECLAIR DE PUISEUX A.S.	281	519763	LE THILLAY E.S.M.	511	
	515375	FRETTOISE E.S.	411	581840	ENT. BEAUMONT-MOURS	81	
	550783	PONTOISIENNE J.S.	741	527726	FONTENAY F.C.	361	
	525937	G.A.F.E.P. PB	421	519039	EAUBONNE C.S.M.	271	
	518652	PRESLES U.S.L.F.	791	545913	COURDIMANCHE A.S.	231	
	500681	VIARMES ASNIERES OL.	1011	513926	DOMONT F.C.	251	
	510501	AUVERS-ENNERY F.C.	61	541550	BONNEUIL EN FRANCE F.C.	131	
	522868	MONTSOULT BALLETT U.S.	651	549559	ARRONVILLE F.C.	41	
	524664	BRUYERES BERNES U.S.M.	151	509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	911	
	542402	FOSSÉS F.U.	371	520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	811	
	518657	BOISSY L'ALLERIE E.S.	121	550582	VILLIERS LE BEL J.S.	1021	
	526262	BOUFFEMONT A.C.F.	141	540268	ASSYRO CHALDEENS C.S.	51	
			0			0	

Coupe du VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL CDM

1^{ER} TOUR DU 30 SEPTEMBRE 2018 A 9H30

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	540630	ADAMOIS OL. 5	15	500712	EZANVILLE ECOUEN U.S. 5	355	
	538505	VAUREAL F.C.M. 5	985	500575	CORMEILLAIS A.C.S. 5	215	
	517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 5	875	510506	GONESSE R.C. 5	445	
	511000	ERAGNY A.S.E.F.C. 5	315	500611	BEAUCHAMP A.S. 5	75	
	581724	BRUYERES S/OISE A.C.S. 5	265	522204	LE MESNIL AUBRY F.C. 5	505	
	554313	CHAMPAGNE 95 S.F.C. 5	185	581364	GOUSSAINVILLE F.C. 5	455	
	552572	PORT. CERGY PONTOISE AS. 5	755	550783	PONTOISIENNE J.S. 5	745	
	507986	SAINT PRIX E.S. 5	865	550376	MCA	0	
	533517	JOUY LE MOUTIER F.C. 5	495	680843	C. HOSPITALIERS GONESSE A.S. 5	485	
	529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C. 5	95	519844	OSNY F.C. 5	685	
	513926	DOMONT F.C. 5	255	519039	EAUBONNE C.S.M. 5	275	
	547630	MACCABI SARCELLES 5	555	550582	VILLIERS LE BEL J.S. 5	1025	
	527269	SAINT BRICE F.C. 5	835	580487	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 5	605	
			0			0	



Coupe du VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

1^{ER} TOUR DU 30 SEPTEMBRE 2018 A 9H30

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.
	545913	COURDIMANCHE A.S. 11	231A	530273	PARMAIN A.C. 11	701A
1	527755	MENUCOURT A.S. 11	591A	551444	ARGENTEUIL FC 11	0
	545071	FRANCO PORT. ARGENTEUIL 11	381A	500611	BEAUCHAMP A.S. 11	71A
2	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M. 11	431A	549561	DEUIL ENGHEN F.C. 11	241A
	512259	MONTIGNY OL. 11	621A	517377	MONTMAGNY SP. 11	631A
	550582	VILLIERS LE BEL J.S. 11	1021A	581840	ENT. BEAUMONT-MOURS 11	81A
	590322	CHAUMONTEL LUZARCHES A.S. 11	191A	525937	G.A.F.E.P. PB 11	421A
	551734	ECLAIR DE PUISEUX A.S. 11	281A	549559	ARRONVILLE FC	0
	590206	COMMUNAUX DE ST GRATIEN U.S. 11	1231A	552572	CERGY PORTUGAIS	0
	533517	JOUY LE MOUTIER F.C. 11	491A	515375	FRETTOISE E.S. 11	411A
	522868	MONTSOULT BAILLET U.S. 11	651A	554313	CHAMPAGNE 95 S.F.C. 11	181A
	526262	BOUFFEMONT A.C.F. 11	141A	511509	ROISSY EN FRANCE U.S. 11	821A
	563529	VEXIN A.S. 11	1001A	500578	FRANCONVILLE F.C. 11	401A
	500686	MAGNY EN VEXIN U.S.C. 11	561A	538505	VAUREAL F.C.M. 11	981A
	529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C.	91	510501	AUVERS-ENNERY F.C. 11	61A
	601736	TROIS M FRANCE 11	941A	520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C. 11	811A
	519260	VALLEE DU SAUSSERON E.S. 11	971A	551390	ERMONT AS 11	0
	500695	SARCELLES A.A.S. 11	881A	510506	GONESSE R.C. 11	441A
	518657	ENT. BOISSY-CORMEILLES EN VEXIN CHARS 11	1091A	527726	FONTENAY F.C. 11	361A
	500565	SURVILLIERS AV. 11	921A	500681	VIARMES ASNIERES OL 11	0
	517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 11	871A	524664	BRUYERES BERNES U.S.M. 11	151A
	518488	SAINT OUEN L'AUMONE A.S. 11	851A	513926	DOMONT F.C. 11	251A
	546116	MONTMORENCY F.C. 11	641A	551988	CERGY PONTOISE F.C. 11	161A
	522689	ARNOUVILLE F A.S. 11	31A	530279	BEZONS U.S.O. 11	111A
	519039	EAUBONNE C.S.M. 11	271A	531088	NEUVILLE A.S. 11	671A
	547630	MACCABI SARCELLES 11	551A	519844	OSNY F.C. 11	681A
	511000	ERAGNY A.S.E.F.C. 11	311A	507986	SAINT PRIX E.S. 11	861A
	519763	LE THILLAY ES 11	0	601953	AIR France ROISSY	0
	536822	PORTUGAIS PERSAN ASC 11	0	533516	PISCOP A.S. 11	731A
	542402	FOSSES F.U. 11	371A	581724	BRUYERES ASC 11	0
	580681	FRANCE ALGERIE FOOT 11	931A	544973	PORT. PAIX ARGENTEUIL 11	781A

La rencontre AS COURDIMANCHE /AC PARMAN est annulée, l'équipe de PARMAN est désengagée (Voir PV Calendrier du 11/09/2018)

Coupe du VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL +45 ANS

1^{ER} TOUR DU 30 SEPTEMBRE 2018 A 9H30

Match	N° CLUB	CLUB	N° REF.	N° CLUB	CLUB	N° REF.	Observations
	517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT. 15	875A	523266	GROSLAY F.C. 15	465A	
1	549307	COSMO TAVERNY 15	225A	519039	ENT. EAUBONNE-ST PRIX 15	1165A	
	580487	MERY MERIEL BESSANCOURT ENT. 15	605A	522695	GARGES LES GONESSE F.C.M. 15	435A	
2	551988	CERGY PONTOISE F.C. 15	165A	500686	MAGNY EN VEXIN U.S.C. 15	565A	
	533517	JOUY LE MOUTIER F.C. 15	495A	519763	LE THILLAY E.S.M. 15	515A	
	518657	ENT. BOISSY-CORMEILLES EN VEXIN CHARS 15	1095A	528672	ECOUEN F.C. 15	295A	
	529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C. 15	95A	581364	GOUSSAINVILLE FC 15	0	
	530273	PARMAIN A.C. 15	705A	511000	ERAGNY A.S.E.F.C. 15	315A	
	500578	FRANCONVILLE F.C. 15	405A	509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 15	915A	
	545913	ENT. COURDIMANCHE-MENUCOURT 15	1105A	542402	FOSSES FU 15	0	
	500575	CORMEILLAIS A.C.S. 15	215A	500611	BEAUCHAMP AS 15	0	
	549934	CONFLANS FC 15	0	512259	MONTIGNY OL. 15	625A	
	590322	CHAUMONTEL LUZARCHES A.S. 15	195A	549968	SAINT LEU 95 F.C. 15	845A	
	519844	OSNY F.C. 15	685A	563529	VEXIN A.S. 15	1005A	
	500712	EZANVILLE ECOUEN U.S. 15	355A	540630	ADAMOIS OL 15	0	
	517377	MONTMAGNY SP. 15	635A	525937	G.A.F.E.P. PB 15	425A	
	500681	VIARMES ASNIERES OL. 15	1015A	554313	CHAMPAGNE 95 SFC 15	0	
				0	EXEMPT TIRAGE	EXT	
				580489	PARISIS F.C. 15	725A	
			0			0	

Président de séance : M. VINTAM
Secrétaire de séance : M. MAILLET



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Mme Escroignard
MM. Diaz – Senecal.

Assiste : M. Le Nagard (Comité).

Excusés : Melle Bastos – MM. Maytraud – Allard (Cdfa).

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT**.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

COURRIERS DES CLUBS

ST BRCE FC : Mail du 05 09 18

Pris note des Fiches De Renseignements demandées concernant le Critérium Avenir U11 & 13

SOISY AM FC : Mail du 05 09 18

Pris note de votre demande d'engager vos équipes en Critérium Avenir U11 & U13 mais la date d'engagement pour les clubs était le 17 Juillet. Comme vous avez pu le constater les groupes sont déjà établis et nous ne pouvons plus les modifier

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 04 09 18

Pris note de votre impossibilité de recevoir des rencontres U10/U11 & U12/U13 suite à des travaux sur votre terrain à VIARMES jusqu'en Novembre 2018.

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 04 09 18

Pris note de vos informations sur la Rentrée Du Foot 2018

CRITÉRIUM AVENIR

U10 / U11

Ci-dessous les groupes du critérium Avenir U10/U11

Groupe A

ARGENTEUIL FC
CERGY PONTOISE FC
COSMO TAVERNY
EAUBONNE CSM
ENTENTE SSG
ERAGNY AS
PARISIS FC
ST OUEN L'AUMONE AS

Groupe B

ARGENTEUIL RFC
BEZONS USO
FRANCONVILLE FC
GARGES FCM
GOUSSAINVILLE FC
SARCELLES AAS
ST BRICE FC
ST LEU FC

Conformément à l'article 4 du règlement du Critérium Avenir U11 & U13, la commission demande aux clubs ci-dessous de lui faire parvenir les fiches de renseignements pour **la réunion du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 19 heures DERNIER DELAI SOUS PEINE DE NON-ENGAGEMENT**

- ARGENTEUIL RFC
- PARISIS FC
- GOUSSAINVILLE FC
- SARCELLES AAS
- ST LEU FC

U12 / U13

Ci-dessous les groupes du critérium Avenir U10/U11

Groupe A

ARGENTEUIL FC
CERGY PONTOISE FC
COSMO TAVERNY
ERMONT AS
ENTENTE SSG
ONSY FC
PARISIS FC
ST OUEN AS

Groupe B

ARGENTEUIL RFC
DEUIL ENGHEN FC
FRANCONVILLE FC
GARGES FCM
GOUSSAINVILLE FC
SARCELLES AAS
ST BRICE FC
ST LEU FC



Conformément à l'article 4 du règlement du Critérium Avenir U11 & U13, la commission demande aux clubs suivants de lui faire parvenir les fiches de renseignements pour **la réunion du LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018 à 19 heures DERNIER DELAI SOUS PEINE DE NON ENGAGEMENT**

- ARGENTEUIL RFC
- DEUIL ENGHEN FC
- ERMONT AS
- GOUSSAINVILLE FC
- PARISIS FC
- SARCELLES AAS
- ST LEU FC
- ST OUVEN L'AUMONE AS

Les éducateurs responsables des équipes du Critérium Avenir sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le Lundi 24 Septembre 2018 à 18h30 au DVOF (salle de formation RDC).

ENGAGEMENTS REÇUS

Ci-dessous la liste des engagements reçus ce jour :

- ARGENTEUIL RFC
- BELLOY ST MARTIN ASC
- EAUBONNE CSM
- ENTENTE SSG
- ÉCLAIR DE PUISEUX AS
- GARGES FCM
- MONTMORENCY FC
- OSNY FC
- PARMAN AC
- PONTOISIENNE JS
- ST LEU FC
- VAURÉAL FCM

Date Limite pour Engagement des Equipes Football d'Animation :
VENREDI 14 SEPTEMBRE 2018

La commission demande à la PONTOISIENNE JS de confirmer l'engagement des équipes U12/U13 : incohérence entre inscription en critérium - en Coupe Du Comité U12 et Festival Foot U13

La commission demande au club de ST LEU FC d'envoyer le verso de la feuille d'engagement des équipes ou de lui préciser les adresses des stades par catégorie.

RENTRÉE DU FOOT 2018



Les Rentrées du Foot sont ouvertes aux licencié(e)s et non licencié(e)s

U10/U11 : 15 ou 16 Septembre 2018

U8/U9 : 22 ou 23 septembre 2018

U6/U7 : 29 ou 30 septembre 2018

Dans le cadre de la promotion du football des plus jeunes, la FFF coordonne chaque année en début de saison la mise en œuvre de la Rentrée du Football dont les journées sont organisées dans les Districts.

La FFF a fait de cette opération un événement national qui marque le début de saison de football pour les jeunes joueurs U6 à U11, filles et garçons, licenciés ou non. Ces journées organisées sur tout le territoire bénéficient d'un accompagnement de la FFF au niveau logistique, communication et dotations.

L'organisation de La Rentrée du Foot 2018 est confiée à l'entière responsabilité de chaque club inscrit. Les dates nationales devront impérativement être respectées pour bénéficier de l'accompagnement de la FFF (logistique, communication et dotations) ainsi que de la couverture assurance pour les non-licencié(e)s. Toutefois, les clubs ont la possibilité d'organiser 1 à 3 journées sur ces dates en indiquant les catégories concernées.

Pour ce faire, un prévisionnel est à renvoyer au district pour le 7 Septembre (formulaire Excel spécifique) à l'adresse: technique@district-foot95.fff.fr

Tous les éléments dans le [guide de la Rentrée du Foot 2018](#)

Seuls les clubs ayant transmis leur prévisionnel concernant la Rentrée du Foot 2018, recevront un mail pour venir chercher les livrets à remettre aux enfants.

Prochaine Réunion
Lundi 17 Septembre 2018
à partir de 18 h 30



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Badri – Duclos - Picaut

Assistent : Chéroux (Cda) – Nianghane (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3: Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

COURRIERS CLUBS

Goussainville Fc : Mail du 07-09-18

Réception du formulaire d'engagement jeune.
Pris note de l'engagement de 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

Lpiff : Mail du 07-09-18

Réception de la feuille d'engagement du Club : Paris CDG Futsal
La commission demande au club d'effectuer au plus vite les demandes de licences dirigeants et joueurs auprès de la Lpiff.

Goussainville Fc : Mail du 07-09-18

Réception du formulaire d'engagement jeune.
Pris note du non engagement d'équipes de jeunes en Futsal.

Persanaise Cfi : Mail du 10-09-18

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre n° 20628035 contre Eaubonne le samedi 15-09-18 à 20H00. Accord des 2 clubs, accord de la commission.

RÉUNION CLUBS

La commission Futsal remercie les **17 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette encore l'absence de **4 clubs** à cette réunion de début de saison.

Les clubs absents sont pénalisés d'une amende de **50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Les conseils et les informations nécessaires ont été donnés aux clubs concernant l'organisation du championnat et la mise en place de la pratique Futsal pour les jeunes d'U8 à U15.

Les clubs engageant des équipes de jeunes sont demandeurs de la création d'un championnat en catégorie U15 avec matchs aller-retour et d'un critérium U13 avec des rencontres 1 contre 1 comme en Foot d'animation.

La commission propose d'attendre la réception de tous les engagements clubs avant d'envisager une modification des pratiques. La commission informe les clubs qu'il est nécessaire d'avoir des créneaux de gymnase fixes pour le déroulement des rencontres de critérium ou de championnat.

La commission Futsal a demandé aux 2 nouveaux clubs de choisir une session de formation FMI et d'en avertir le secrétariat du DVOF.

Conformément à l'annexe financière 2018-2019 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents à la réunion d'information du 10-09-2018.

- Argenteuil Rfc : amende 50€.
- Deuil Enghien Fc : amende 50€.
- Jouy le Moutier Fc : amende 50€.
- Touskarot Fz : amende 50€.

Transmis au Service Comptabilité.

ENGAGEMENT SAISON 2018 - 2019

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match y compris pour les équipes évoluant seulement en championnat LPIFF.

Engagements nouvelles équipes Futsal :

La commission a reçu l'engagement de 2 nouveaux Clubs Futsal : **Vauréal Afs et Paris CDG Futsal**

La commission n'ayant pas reçu d'engagement pour le club de Goussainville JS, décide de créer 2 groupes en D2 :

- 1 groupe A avec 8 équipes
- 1 groupe B avec 7 équipes et 1 exempt.



Engagements Futsal catégorie U9 à U15 :

La commission demande aux clubs désirant engager des équipes de jeunes en critérium U9 à U13 de faire parvenir au DVOF les feuilles d'engagement pour le **vendredi 14 Septembre 2018**.

La commission validera les engagements d'équipes uniquement après validation du nombre de licences nécessaires pour chaque équipe.

GROUPES SAISON 2018 - 2019

La commission Futsal propose la composition des groupes de D2 ci-dessous pour validation auprès du comité directeur du DVOF du vendredi 14-09-18.

DEPARTEMENTAL 2 - GR A		
1	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 3
3	550 552	SANNOIS FCE 1
4	533 517	JOUY FC 2
5	551444	ARGENTEUIL FC 1
6	519039	EAUBONNE CSM 2
7	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
8	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2

DEPARTEMENTAL 2 - GR B		
1	582623	VAUREAL AFS 1
2	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
3	850889	MONTMAGNY ASFS 2
4	550 552	SANNOIS FCE 2
5	580892	ERMONT FUTSAL 1
6	580882	SPORT CŒUR MARCOUVILLE 3
7	xxx	Exempt
8	552305	OSNY AC 2

Le championnat Futsal D2 débutera la semaine du 17 au 22-09-18.

La première journée de championnat est reportée la semaine du 10 au 16-12-18

Prochaine réunion
Lundi 24 Septembre 2018
A 18h30 au DVOF

COMMISSION FÉMININES

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes BOUCHER, CAIGNARD (CD), CYPRIEN, FLOIRAC et FOUNAS ; MM. DELIGNE, JOLY et SARAGA.

Assiste : Mme LE NOURS (AD).

Excusées : Mmes BELAIB, KERBRAT, OLLIER et PIHEN.

ENGAGEMENTS

Le dossier d'engagement pour le Football Féminin est à renvoyer impérativement avant le VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 à au plus tard pour permettre à la commission de préparer les critères.

Le dossier d'engagement est disponible sur le site internet du District, rubrique « Pratiques - Féminines ». <https://district-foot95.fff.fr/simple/engagez-vous/>

Merci de remplir intégralement les deux pages concernant le Football Féminin, afin que les informations apparaissant sur le site internet la saison prochaine soient le plus juste possible (terrain pour chaque catégorie, nom et coordonnées de chaque éducateur et en priorité du responsable, heure du coup d'envoi, etc.)

Pour le Championnat Séniors F à 11 (D1F), se reporter au Procès-verbal de la Commission Organisation des Compétitions.

COURRIERS

ASC BELLOY ST MARTIN

U16F

Merci d'envoyer le formulaire d'engagement complété pour votre équipe U16F.

US PERSAN 03

U19F

Merci d'envoyer le formulaire d'engagement complété pour votre équipe U19F.

ST LEU 95 FC

Entente

Nous avons bien reçu votre demande d'entente avec l'ENTENTE MMB.

Merci à l'ENTENTE MMB de nous renvoyer la demande signée.

ENGAGEMENTS REÇUS

FCM VAURÉAL : U19F

FCM GARGES : U6F à U16F

ST LEU 95 FC / MMB : U6F à U16F

ENT SSG : U6F à U16F

MONTMORENCY FC : U6F à U16F

OSNY FC : U19F

EAUBONNE CSM : SENIORS F

ÉCLAIR DE PUISEUX : SENIORS F

ASC BELLOY ST MARTIN : SENIORS F

SFC CHAMPAGNE : SENIORS F



RENTRÉE DU FOOTBALL FEMININ

Cet événement, organisé par le District du Val-d'Oise de football, qui rassemble les 5/12 ans du foot féminin val-d'oisien **licenciées et non licenciées**, est un moment festif à vivre entre copines et futures camarades.

Cette année ce sont les installations du stade Auguste Delaune à Fosses qui seront l'hôte de tout ce petit monde afin de vivre de belles expériences autour du ballon rond.

Au menu de cette 1ère journée d'automne, un programme très riche en activités attend les demoiselles qui pourront au gré de la journée se croiser au travers divers ateliers techniques, mini rencontres, séance de tirs aux buts, cécifoot, quizz, séance de maquillage et structure gonflable géante.

Un prévisionnel est demandé à tous les clubs : lien sur mail officiel

DÉTECTIONS

DETECTIONS - SELECTIONS	Dates	Lieu à confirmer	Joueurs concernés	Date butoir des inscriptions	
Inscriptions à l'aide du tableau Excel envoyé sur la messagerie officielle (à retourner également au format Excel par la messagerie officielle)					
U12F-U13F nées en 2007 et 2006	Détection 1er tour	03-févr-19	à définir	5 joueuses (+1 GDB si potentiel) de tous les Clubs évoluant en Féminines ou en mixité	inscription avant le 28-janv-19
	Détection 2ème tour	17-févr-19		Joueuses retenues suite 1er tour	Liste (cahiers)
	Centre de Perfectionnement	Voir calendrier (cahier)		Joueuses retenues suite 2ème tour	Liste (cahiers)
U14F nées en 2005	Détection 1er tour	14-oct-18	St Brice	5 joueuses (+1 GDB si potentiel) de tous les Clubs évoluant en Féminines ou en mixité	inscription avant le 8-oct-18
	Stage Départemental N°1	26-oct-18		Joueuses retenues suite 1er tour	Liste (cahiers)
	Détection 2ème tour	10-févr-19		Joueuses retenues suite stage N°1 + nouvelles licenciées / joueuses non proposées au 1er tour	inscription avant le 04-Fev-19 + Liste (cahiers)
	Stage Départemental N°2	25 et 26 Fev 19	Joueuses retenues suite 2e tour	Liste (cahiers)	
	Interdistricts U14F	28-févr-19	à définir	Joueuses retenues suite stage N°2	Liste (cahiers)
	Interdistricts U14F	01-mars-19	à définir	Joueurs retenus suite 1er interdistricts	Liste (cahiers)
U15F nées en 2004	Détection	07-oct-18	St Brice	5 joueuses (+1 GDB si potentiel) de tous les Clubs évoluant en Féminines ou en mixité	inscription avant le 1er-oct-18
	Stage Départemental	22 et 23 Oct 18	St Brice	Joueuses retenues suite à la détection	liste (cahier)
	Interdistricts U15F	31-oct-18	Eragny	Joueuses retenues suite au stage	liste (cahier) + convocation
	Interdistricts U15F	28-nov-18	Eragny	Joueuses retenues suite au 1er interdistricts	liste (cahier) + convocation

**Prochaine réunion
Mardi 18 Sept 2018**

CDIF

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. LETELLIER (Comité) – BROGNARA - LACOUR - PLASSART.

Excusés : MM. FARGEON- VALETTE.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatique de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.6.1.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes ou visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessous de répondre impérativement avant lundi midi, sur les raisons ayant empêché l'utilisation de la FMI.

SENIOR

Journée du 9 septembre 2018

D2a

NEUVILLE/OISE AS

ASSOA

D3a

JOUY LE MOUTIER FC2

DOMONT FC

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non utilisation).

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – Informations tablettes, Assistance ARCHOS
NOUVEAU TÉLÉPHONE : 01 70 99 06 77

Le mot de passe a une durée de vie de 6 mois,
Validité : 01 janvier au 30 juin et du 01 juillet au 31 décembre.

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Président de séance
PLASSART Joseph

Secrétaire de séance
LACOUR Jean Pierre

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. FEBVAY (Président) – ANDRIEU – BROGNARA - DA MATA – MAGGIO – PLASSART.

Assiste : M. LETELLIER (Comité).

Excusé : M. CHUPPE.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du mois du 04 septembre 2018.
Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE DE CERGY STADE KEITA N°1 NNI 95 127 06 01

MM. FEBVAY et PLASSART se rendront le lundi 01 octobre 2018 à 20h30, sur les installations du club afin d'effectuer la confirmation de classement de l'éclairage.

VILLE DE PUISEUX EN FRANCE STADE ANDRE MALRAUX NNI 95 509 01 01

M. FEBVAY de la C D T I S 95 se rendra le mercredi 12 septembre 2018 à 10h30, sur les installations du club, afin de vérifier l'exécution des travaux demandés.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président

Christian FEBVAY

Secrétaire

Joseph PLASSART



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS DES ARBITRES

RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Présents : MM. MOREIRA –THEVARD - PINCEMIN – GUILLEMET.

Excusé : M. CLAIRE.

Assiste : M. BOISDENGHIEEN Emmanuel.

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 et à l'annexe 2 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

Les Clubs concernés ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour régulariser leur situation et se mettre en conformité. Ils ont la possibilité de s'adresser à leur District ou à la Ligue afin de connaître les dates et lieux des sessions de formation destinées aux candidats à l'arbitrage (Consultable sur le site d'internet du DVOF)

En outre, la Commission rappelle aux Clubs que les obligations concernant le Statut de l'Arbitrage sont fixées à l'annexe 3 du Règlement Sportif Général de la Ligue.
(Consultable sur le site Internet de la Ligue » rubrique présentation – onglet règlements)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBLIGATIONS EN TERME D'ARBITRES À FOURNIR STATUT DISTRICT

STATUT FEDERAL		STATUT DISTRICT	
DIVISION	Nombre d'Arbitres	Club dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évolue en :	Nombre d'Arbitres
Départementale 1	2	Départementale 1	4
Autres Divisions	1	Départementale 2 et 3	2
		Autres divisions – Foot Entreprise – Féminines – Clubs engagés uniquement dans le championnat du Dimanche matin – Anciens – Jeunes - Vétérans	1

AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 avaient la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le 30 juillet 2018, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 05 juin 2018 (journal numérique 95 Foot Officiel n° 468 du 15 Juin 2018)

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

Voici donc la liste des clubs avec l'équipe à laquelle seront affecté le ou les joueurs mutés supplémentaires :

1 joueur muté supplémentaire :

511 000 ERAGNY A.S. FC	SENIORS Départemental 2
511 509 ROISSY EN France US	SENIORS Départemental 2
513 926 DOMONT FC	SENIORS Départemental 3
518 652 PRESLES USL F	SENIORS Départemental 4
523 266 GROSLAY FC	SENIORS Départemental 1
527 726 FONTENAY en PARISIS FC	SENIORS Départemental 3
533 517 JOUY LE MOUTIER FC	SENIORS Départemental 1
549 561 DEUIL ENGHIEU FC	SENIORS Départemental 2
580 487 ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	SENIORS Départemental 2
590 322 AS CHAUMONTEL LUZARCHES	ANCIENS Départemental 3
546 116 MONTMORENCY F.C.	SENIORS Départemental 3

2 joueurs mutés supplémentaires

500 575 CORMEILLAIS ACS	SENIORS Départemental 1
500 686 MAGNY EN VEXIN FC	SENIORS Départemental 4
500 712 EZANVILLE ECOUEN US	SENIORS Départemental 2
509 431 SOISY A.M. FC	SENIORS Départemental 3
522 695 GARGES LES GONESSE FCM	SENIORS Départemental 1
551 390 ERMONT AM S.	SENIORS Départemental 2
551 444 ARGENTEUIL FC	SENIORS Départemental 2
581 840 ENT. BEAUMONT MOURS	SENIORS Départemental 4
530 279 BEZONS US OM	SENIORS Départemental 3

Pour rappel, suite au PV N°1 de la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres, voici l'affectation des mutés supplémentaires des clubs val-d'oisiers concernés :

1 joueur muté supplémentaire :

528 672 ECOUEN FC	SENIORS Départemental 1
-------------------	-------------------------

2 joueurs mutés supplémentaires :

527 269 SAINT BRICE FC	1 muté Supp. à l'équipe U15 Départemental 1
	1 muté Supp. à l'équipe U17 Régional 3



COURRIERS CLUBS

1) **JOUY LE MOUTIER FC 533 517**

Mail du 4 septembre 2018 nous demandant de prendre en compte deux demandes de licence d'arbitres.

REPONSE DE LA COMMISSION :

En application de l'article 26 du statut de l'arbitrage qui précise la période durant laquelle les demandes de licence doivent être réalisées (01/06/18 – 31/08/18), la Commission ne peut accéder à la demande.

2) **SAINT PRIX ES 507 986**

Mail du 1 septembre 2018 nous demandant de prendre en compte une demande de licence d'arbitre.

REPONSE DE LA COMMISSION :

En application de l'article 26 du statut de l'arbitrage qui précise la période durant laquelle les demandes de licence doivent être réalisées (01/06/18 – 31/08/18), la Commission ne peut accéder à la demande.

3) **SURVILLIERS AVENIR 500 565**

Mail du 4 septembre 2018 nous demandant la procédure pour licencier un arbitre blessé.

REPONSE DE LA COMMISSION :

En application de l'article 26 du statut de l'arbitrage qui précise la période durant laquelle les demandes de licence doivent être réalisées (01/06/18 – 31/08/18), la Commission confirme que la demande de licence aurait dû être réalisée avant le 31 /08/18 même si l'arbitre en question était blessé.

COURRIERS ARBITRES

1) **GONZALEZ GOMEZ Juan-Miguel 2388011788**

Mail du 20 Août 2018 nous faisant part de son désir de ne plus représenter le FC Ecoen 528 672.

REPONSE DE LA COMMISSION :

En application de l'article 31 du Statut de l'Arbitrage, qui précise qu'un arbitre licencié pour la saison considérée ne peut changer de statut en cours de saison, la Commission refuse la demande de l'arbitre.

2) **BADIHI Nabil 838403424**

Courrier du premier septembre 2018 nous exposant les raisons de son changement de club.

REPONSE DE LA COMMISSION :

Considérant les motifs exposés par l'arbitre et en application de l'article 33 alinéa c) « – *modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente* », la Commission le déclare libre et l'autorise à demander une licence dans le club de son choix.

DEMANDES MUTATIONS DES ARBITRES

1) Arbitres demandant le changement de club :

- **M. BAKOUR Olivier** licence n° 2339995741

Club Quitté : FONTENAY EN PARISIS FC 527 726

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club PARISIS FC 580 489 dont l'équipe représentative évolue au niveau régional.

Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club FONTENAY EN PARISIS FC 527 726,

Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur FONTENAY EN PARISIS FC 527 726 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020

De transmettre à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres

- **M. HABIB Elias** licence n° 2544098765

Club Quitté : JOUY LE MOUTIER FC 533 517

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club ENTENTE SSG 517 328 dont l'équipe représentative évolue au niveau National.

Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que les motifs évoqués par l'arbitre pour justifier sa démission ne correspondent pas à ceux stipulés dans l'article 33 du Statut d'Arbitrage,

Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur JOUY LE MOUTIER FC 533 517 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020

De transmettre à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres

- **Mme FERRADJI Lilia** licence n° 2546934490

Club Quitté : US PERSAN 03 550 638

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club PARIS SG 500 247 dont l'équipe représentative évolue au niveau National.

Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club US PERSAN 03 550 638,

Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur US PERSAN 03 550 638 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020

De transmettre à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres

- **M. BADIHI Nabile** licence n° 838403424

Club Quitté : SURVILLIERS AVENIR 500 565

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club BONNEUIL EN France FC 541 550.

Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,

Considérant que l'arbitre évoque plusieurs motifs pour justifier sa démission du club SURVILLIERS AVENIR 500 565

Considérant que cette commission a déjà statué sur la situation de cet arbitre (cf Courriers Arbitres)

La Commission décide :

Que l'arbitre représentera le club BONNEUIL EN France FC 541 550 pour la saison 2018/2019.



- **M. BELGACEM Sami licence n° 2358026032**

Club Quitté : Ent. BEAUMONT MOURS 581 840

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club GAFEPB 525 937.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club Ent. BEAUMONT MOURS 581 840,
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur Ent. BEAUMONT MOURS 581 840 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020
Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de GAFEPB 525 937 qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 à la condition d'y avoir été licencié durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020*

- **Mme GUEUDET Delphine licence n° 2310093151**

Club Quitté : CERGY PONTOISE FC 551 988

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club PRESLES USL 518 652.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club CERGY PONTOISE FC 551 988
Considérant que le club quitté n'est pas le club formateur
Considérant que cette Commission avait déjà statué sur la situation de l'arbitre (PV du 13/02/18),

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur DOMONT FC 513 926 pendant la saison 2018/2019,
Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de PRESLES USL 518 652 qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 à la condition d'y avoir été licenciée durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020*

- **M. IMLOUI Walid licence n° 2546660019**

Club Quitté : FC SOISY AM 509 431

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club ARGENTEUIL RFC 590 534 dont l'équipe représentative évolue au niveau régional.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club FC SOISY AM 509 431
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur FC SOISY AM 509 431 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020
De transmettre à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres*

- **M. ELMALEH Charly licence n° 2348056300**

Club Quitté : ROISSY en FRANCE US 511 509

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club MACCABI SARCELLES 547 630.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club ROISSY en FRANCE US 511 509
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur ROISSY en FRANCE US 511 509 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020
Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de MACCABI SARCELLES 547 630 qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 à la condition d'y avoir été licencié durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020.*

M. HAMNACHE Sidi-Mohamed licence n° 2543697205

Club Quitté : GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club ST BRICE F.C. 522 695.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020
De transmettre à la Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'Arbitres*

• **M. JOSEPH ROSE Rudy licence n° 2543872561**

Club Quitté : GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695

Pris connaissance de la demande de licence changement de club formulée par le club CHAMPAGNE 95 S.F.C. 554 313.
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage.
Considérant que le club quitté n'a pas fait opposition,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695
Considérant que le club quitté est le club formateur

La Commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur GARGES les GONESSE F.C.M. 522 695 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020
Que l'arbitre ne pourra couvrir le club de CHAMPAGNE 95 S.F.C. 554 313 qu'à partir du 1^{er} juillet 2020 à la condition d'y avoir été licenciée durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020.*

2) Arbitres demandant le changement de statut :

• **M. DUCASSE Michael licence n° 2358059680**

Indépendant auprès du District du Val-d'Oise de Football
Pris connaissance de la demande de licence formulée par le club ARRONVILLE FC 549 559
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du statut de l'Arbitrage,
Considérant que l'arbitre a été licencié indépendant pendant les saisons 2016/2017 et 2017/2018

La commission décide :

Qu'en application de l'article 33 alinéa C) du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club ARRONVILLE FC 549 559 dès la saison 2018/2019.

• **M. AMARAL DE CASTRO Antonio licence n° 2300513218**

Club Quitté : MONTIGNY les CORMEILLES F.O. 512 259
Pris connaissance de la demande de licence formulée par l'arbitre auprès du District du Val-d'Oise en tant qu'indépendant
Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du statut de l'Arbitrage,
Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club MONTIGNY LES CORMEILLES F.O. 512 259
Considérant que le club quitté n'a pas fait d'opposition.
Considérant que le club quitté est le club formateur

La commission décide :

*Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur MONTIGNY les CORMEILLES F.O. 512 259 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020.
Que l'arbitre ne pourra couvrir un autre club qu'à partir du 1^{er} juillet 2020, à la condition d'être indépendant durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020.*



- **M. BLILIK Yannis licence n° 2544994614**

Club Quitté : ARGENTEUIL F.C. 551 444

Pris connaissance de la demande de licence formulée par l'arbitre auprès du District du Val-d'Oise en tant qu'indépendant

Considérant que la délivrance de la licence est autorisée conformément à l'article 26 du statut de l'Arbitrage,

Considérant que l'arbitre n'évoque aucun motif pour justifier sa démission du club ARGENTEUIL FC. 551 444

Considérant que le club quitté n'a pas fait d'opposition.

Considérant que le club quitté est le club formateur

La commission décide :

Qu'en application de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, l'arbitre représentera le club formateur ARGENTEUIL F.C. 551 444 pendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020

Que l'arbitre ne pourra couvrir un autre club qu'à partir du 1^{er} juillet 2020, à la condition d'être indépendant durant les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

La Commission arrête la liste des Clubs en Infraction avec le Statut de l'Arbitrage à la date du 01 septembre 2018

CLUBS DU DIMANCHE A.M.

507 986	SAINT PRIX E.S.
510 506	GONESSE R.C.
512 259	MONTIGNY LES CORMEILLES F.O.
522 689	ARNOUVILLE F. AS
524 020	VEMARS ST WITZ F.C.
531 088	NEUVILLE S/OISE A.S.
533 517	JOUY LE MOUTIER F.C.
541 550	BONNEUIL EN France FC
545 913	COURDIMANCHE A.S.
549 915	AS CHARS
550 376	MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95
550 582	VILLIERS LE BEL J.S.
550 638	U.S. PERSAN 03
550 783	JS PONTOISIENNE
551 734	ECLAIR DE PUISEUX EN France A.S.
554 313	CHAMPAGNE S.F.C.

CLUBS DU CDM

522 204	LE MESNIL AUBRY F.C.
529 169	ASC BELLOY ST MARTIN
547 630	MACCABI SARCELLES
552 572	PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE A.S.
581 724	ACS DE BRUYERES
680 843	AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

ANCIENS

519 260	VALLEE DU SAUSSERON E.S
533 516	PISCOP AS
536 822	PORTUGAIS DE PERSAN A.S.C.
580 681	France ALGERIE FOOT
601 736	CLUB 3M FRANCE

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information